

GREVE *jeudi 8 septembre*



⇒ **POUR D'AUTRES
CONDITIONS DE
RENTÉE**

⇒ **POUR DE TOUT
AUTRES RÉFORMES
AU COLLÈGE ET
AU LYCÉE**

⇒ **POUR UNE VRAIE
REVALORISATION**

RASSEMBLEMENTS :
consultez le site :
www.poitiers.snes.edu

EDITO

Haussons le ton !

Certes, la menace d'attentat en France est bien réelle et les actes terroristes de Nice et Saint-Etienne de Rouvray en témoignent. L'adresse des ministres de l'intérieur et de l'éducation nationale à la vigilance dans et aux abords des établissements scolaires est légitime mais elle ne doit pas conduire à la méfiance ou au renforcement du communautarisme.

La loi de refondation de l'école de la République a, semble-t-il, pris un virage vers un socle commun de connaissances, de compétences et **de culture... de la sécurité**. Le tout sécuritaire ne doit pas occulter que l'École doit répondre aux exigences de formation du XXI^{ème} siècle et préparer les générations à vivre ensemble. Dans un contexte de chômage élevé et de précarité, l'inquiétude est forte sur l'avenir de la jeunesse. Le gouvernement doit non seulement créer les postes mais assurer le recrutement nécessaire. Hélas, la rentrée 2016 n'est pas encore celle de l'amélioration des conditions d'étude des élèves ni de travail des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Les propositions sur l'évaluation des enseignants et CPE ont aussi de quoi inquiéter.

Pour se faire entendre, il faut parfois taper du poing sur la table !

**Mobilisons-nous pour nos métiers et nos élèves:
grève intersyndicale le 8 septembre.**

Alain Héraud



Faut que ça passe : quand on a atteint le plafond d'emplois, on creuse le déficit ?

La rentrée 2016 n'est pas encore celle de l'amélioration des conditions de travail : classes surchargées, diminution d'horaires disciplinaires, multiplication des affectations sur plusieurs établissements, HSA imposées pour les uns, temps partiel imposé pour les plus précaires.

En collège, une rentrée sous le signe de l'autonomie débridée :

Faute de pouvoir tout faire, chacun fera ce qu'il pourra : nous l'avons martelé, tout changer en une seule année, programme, parcours d'avenir, parcours citoyen, évaluation, est illusoire. La mise en place de la réforme 2016 va accentuer les différences entre les établissements et l'autonomie financière installera durablement les inégalités.

La résistance doit s'organiser collectivement dans le respect des conditions de travail de chacun pour assurer un enseignement de qualité à tous les élèves. Ce n'est que le début de ce combat.

En lycée... de nombreux élèves en plus :

«*Nous devons avoir confiance dans la réussite de nos élèves* » déclarait le secrétaire général lors du CTA de juin.

Si le redoublement était vécu comme un échec par l'élève, ce temps est aujourd'hui révolu ! Il vient de produire un flux inattendu d'élèves vers les classes de Première. Pour y faire face, 8 classes de 1^{ère} STMG viennent d'être créées mais avec quels moyens ? Le taux de réussite (forcée) au baccalauréat réglerait-il la question des redoublements de terminale ?

Ce sera donc une rentrée à flux tendu. La question du remplacement devrait se poser très rapidement dans de nombreux

établissements puisque la quasi totalité des TZR sont déjà employés. Le refrain de la rentrée techniquement réussie sera une nouvelle fois repris en chœur par les inspections académiques et le rectorat alors que la ministre, en coulisse, prépare techniquement sa sortie.

**Ras le bol !
Exigeons d'autres conditions de rentrée :
grève
le 8 septembre !**

A.H.

L'accueil et l'accompagnement des stagiaires : une priorité

Les stagiaires sont, cette année 334 la majorité avec un demi-service et en formation à l'ESPÉ deux jours par semaine. Recrutés, en principe avec un M1, ils doivent valider leur stage en établissement et obtenir le M2. Ceux qui ont déjà un M2 devraient bénéficier d'un parcours de formation « adapté », la réalité en est loin. La charge de travail est énorme pour tous, contraints de rédiger des mémoires, de rendre des dossiers, de passer des épreuves écrites et orales... le tout selon un calendrier souvent aléatoire et précipité. Ceux qui ont une certaine expérience (plus d'un an et demi dans les trois ans précédant le concours) sont à temps plein avec seulement 5 journées de formation à l'ESPÉ.

Les militants de la section académique ont accompagné au mieux les stagiaires, jusqu'en juillet. C'est surtout dans les établissements qu'ils doivent être aidés pour s'intégrer au mieux dans nos métiers et réussir l'année de stage. Les tuteurs jouent un rôle de premier plan, leur poids dans la titularisation est très important. Mais tous les collègues syndiqués peuvent être des

interlocuteurs privilégiés pour répondre aux demandes et préoccupations des stagiaires ou pour relayer ces dernières auprès des sections départementale et académique. Grâce à vous et aux commissaires paritaires, les stagiaires ont pu être renseignés sur les classes qui les attendent dans leurs

établissements dès leur premier contact avec le Snes-Fsu.

Donner à ces nouveaux collègues l'envie de s'engager dans l'action collective : voilà un enjeu de taille pour l'avenir de nos métiers et de notre syndicat !

Conditions de stage... pour stagiaires et tuteurs :

- Depuis la rentrée 2014, l'**indemnité** des tuteurs a été scandaleusement réduite de 2 000 à 1250€. Le stagiaire ne commence plus au 3ème mais au 1er échelon, soit avec un **salaire net** mensuel qui n'atteint même pas 1300€...
- Les **quotités de service** pour les stagiaires à demi-service sont 8 à 10 h pour les certifiés // 7 à 9 h pour les agrégés // 18 h pour les documentalistes et les CPE. Il faut déduire les pondérations pour les stagiaires en lycée ou en collège REP (décret du 20 août 2014).
- Le ministère recommande, dans la mesure du possible, 2 niveaux maximum d'enseignement et d'éviter l'intégralité d'un service en SEGPA ou les classes à examen. Les stagiaires n'ont pas vocation à effectuer des heures supplémentaires.

Nouvelles carrières¹ au 1er janvier 2017 : de timides avancées...

Le protocole PPCR mis en place dans la Fonction Publique entraîne des mesures qui vont dans le bon sens pour nos carrières mais qui ne peuvent pas pleinement nous satisfaire. Le débat sur l'évaluation reste à faire et il sera décisif.

Si le ministère s'est précipité pour mettre en place une réforme du collègue mal ficelée, on peut voir que, côté revalorisation des personnels, il a l'art de prendre le temps ! Ainsi la minuscule revalorisation du point d'indice (+1,2%) se fait en deux temps, étalée sur 7 mois. Quant à la mise en place du nouveau déroulé de carrière, elle est prévue sur 4 ans !

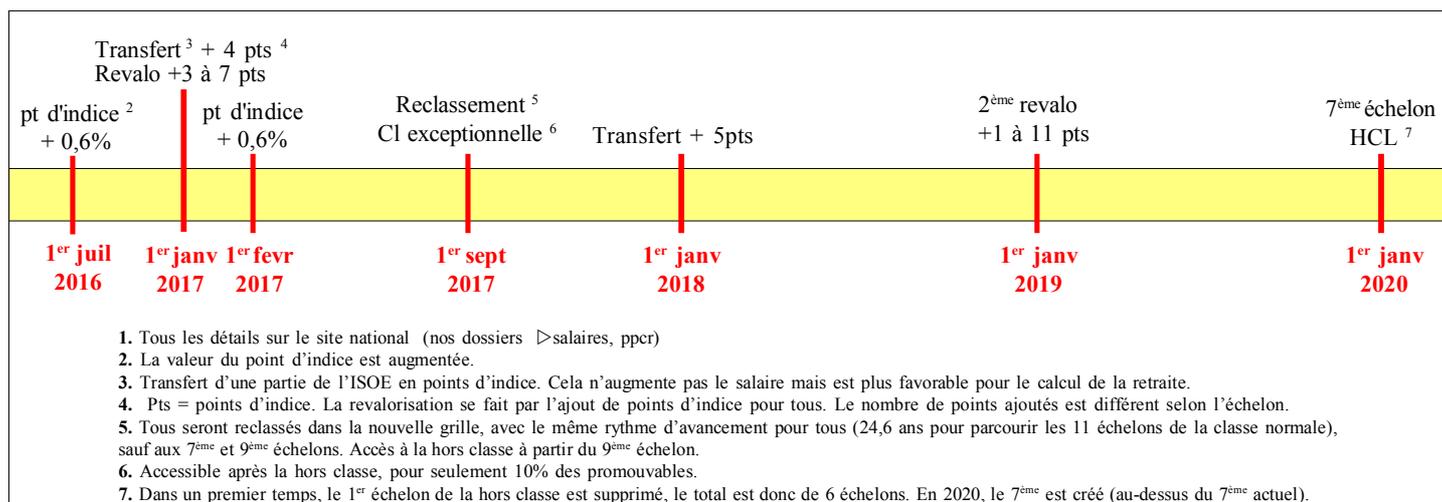
Cependant, le fait que les mesures touchent tous les certifiés, agrégés et CPE sans distinction (la transposition pour les Copsy est aussi prévue) est un gage de justice que l'on doit à la lutte syndicale. Si tout se passe comme annoncé, nous gagnerons des points d'indice et le transfert d'une partie des primes sur l'indiciaire. Nous gagnons également une harmonisation du rythme

d'avancement : finis l'ancienneté et le grand choix. Tous seront automatiquement promus au même rythme, ce qui ôtera un moyen de pression aux chefs d'établissement (CE) et IPR. Il leur reste cependant une possibilité de faire valoir leur pouvoir (parfois de nuisance...) pour l'accès aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons. Ils interviendront aussi pour la promotion de grade (hors classe et classe exceptionnelle). **Nous avons encore la possibilité d'établir un rapport de force pour obtenir un rythme réellement unique dans la classe normale** comme c'est le cas, par exemple, pour les chefs d'établissement.

Quelles seront alors les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants et CPE ? Sur quels critères ? Avec quel

partage entre chef d'établissement et IPR ? Les «propositions» faites par le ministère sont inquiétantes : obligation de rédiger un bilan professionnel pour l'IPR et le CE, entretiens avec l'IPR et le CE à la suite de l'inspection et évaluation par compétences ! **A nous de mettre la pression nécessaire pour que l'avancement soit déconnecté de l'évaluation, pour que le CE n'ait pas de regard sur la pédagogie**, que tout cela ne soit pas l'occasion d'aggraver encore nos conditions de travail et le néo-management. L'enjeu sera aussi de garantir des procédures de révision et d'appel, en commissions paritaires, pour contrer l'arbitraire.

M.E.



EVALUATION : LES PROPOSITIONS dangereuses DE LA MINISTRE

- **Un an avant** les possibilités d'accélération de carrière (7^{ème} et 9^{ème} échelons, hors classe, classe exceptionnelle), l'enseignant recevrait un dossier à compléter avec ses démarches pédagogiques à justifier, ses aspirations d'évolutions professionnelles, ses activités au sein de l'établissement et de l'institution.

- L'inspection se déroulerait comme aujourd'hui, suivie d'un entretien faisant le bilan de l'observation en classe et du dossier.

- Dans les **trois semaines** suivant l'inspection le CE recevrait l'enseignant

en entretien professionnel. Suite à ces deux «rendez-vous» un **compte-rendu d'évaluation** réalisé conjointement par l'IPR et le CE serait transmis à l'enseignant sous la forme d'une **grille d'évaluation des compétences**, l'enseignant pourrait alors formuler des remarques par écrit. Le recteur arrêterait ensuite une appréciation de la valeur professionnelle de l'enseignant.

- Le CE serait en plus chargé de réaliser des entretiens **à intervalles réguliers** avec chaque enseignant sur la base du compte-rendu d'évaluation.

Outre les aspects bureaucratiques du

dispositif, rien ne garantit que les IPR soient en mesure d'inspecter tous les collègues quatre fois. Pour que soit préservée l'égalité de traitement pour l'accès à ces deux grades. Il faut être sûr que tous seront évalués dans les mêmes conditions. **Si le rôle de l'IPR semble maintenu sur le papier, le risque est grand que le chef d'établissement prenne l'ascendant : inacceptable !** Seule solution, un rythme d'avancement unique pour tous et un recentrage de l'inspection par les IPR sur le conseil et l'accompagnement.

Pour une vraie revalorisation, grève le 8 septembre.

- Des permanences tous les jours du lundi au vendredi au 16 avenue du parc d'artillerie à Poitiers
 (tél. : 05.49.01.34.44 - Mail : s3poi@snes.edu)

- un site académique : www.poitiers.snes.edu



-un tweet : @snes_poitiers

- une adresse snes poitiers

- un lieu d'information et de débats (stages syndicaux, congrès, assemblées générales,...)

Vous voulez venir militer au SNES-FSU, appelez-nous, écrivez-nous, le syndicat a besoin de militants !

DES MILITANTS QUI VOUS ACCUEILLENT AU SNES-FSU A POITIERS

Co-secrétaires académiques : Magali Espinasse, Alain Héraud, (lundi, mardi, jeudi).

Secteur emploi : Patrick Béliilas (lundi), Richard Tajasque (mardi)

Secteur Stagiaires : Elise Baysse, Julie Siaudeau (mardi).

Secteur TZR : Jean-Pierre Queyreix (lundi et un mercredi sur deux), Samuel Belmontet (jeudi après-midi).

Secteur CPE : Cathy Larché (mercredi matin S2 17), Sandra Bouquet (vendredi après-midi).

Secteur Co-Psy : Béatrice Cossais (lundi après-midi).

Secteur Contractuels : Simon Gonny (jeudi), Emmanuel Dupuy (lundi après-midi et vendredi après-midi))

Secteur AESH, AED : Simon Gonny (jeudi).

Secteur CHSCT : Sylvie Pfeiffer (jeudi matin), Marie-Hélène Motard.

Secteur juridique : Didier Albert (lundi matin), Sonia Labrousse.

Secteur Retraites : Patrick Villard (mardi).

ET AUSSI : Julien Dupont (secrétaire départemental de la Vienne), Annick Colin de Verdière, Myriam Rossignol, Isabelle Sonnier, Svend Walter.

Spécial rentrée



Section Académique de Poitiers

Numéro 1 - mercredi 31 août 2016
 déposé le 2 septembre 2016



Organe de la section académique du SNES
 16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex
 Tel : 05 49 01 34 44
 Site : <http://poitiers.snes.edu>
 Mail : s3poi@snes.edu
 Directeur de la publication : Magali Espinasse
 Imprimé au siège du syndicat - CPPAP n°0917 S 06200
 ISSN n°0395-2797 - Publication mensuelle - Prix 1€

<p>S2 16 Maison des Syndicats 10 rue de Chicoutimi 16000 ANGOULEME Tel. : 05.45.92.65.65 Mail : Snes.Charente@wanadoo.fr</p>	<p>S2 17 1 avenue du Maréchal Juin 17000 LA ROCHELLE Tel. : 05.46.67.08.34 Mail : snes.17@wanadoo.fr</p>
<p>S2 79 Maison des syndicats 8 rue Cugnot 79000 NIORT Tel : 06.45.57.15.59 Mail : s2-79@poitiers.snes.edu</p>	<p>S2 86 16 avenue du parc d'artillerie 86034 POITIERS Cedex Tel : 05.49.01.34.44 Mail : s3poi@snes.edu</p>

SOMMAIRE	•• Edito	p. 1
	Grève le 8 septembre	p. 1
	La rentrée	p. 2
	Les stagiaires	
	Revalorisation et évaluation	p. 3
	Le S3 de Poitiers	p. 4